

Compte rendu de la séance du jeudi 28 février 2019

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur Alain GRAN, Monsieur David ESCANDE, Monsieur Alain AZAIS, Monsieur Jean-Paul LOUP, Madame Elisabeth OULES, Madame Hélène SEGUI, Monsieur Philippe MAFFRE, Monsieur Jérôme MAFFRE, Madame Francine VIEU, Monsieur Christian ROUQUETTE, Madame Martine CARRAUSSE, Monsieur Léopold GARRIDO, Monsieur Thierry OULES, Monsieur Cédric ALIES, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Michel BERTHOUMIEUX, Monsieur Joseph CASBAS, Monsieur André ESCANDE

Représentés : Monsieur Maurice MAURY par Madame Hélène SEGUI, Monsieur Thierry ESCANDE par Monsieur Thierry OULES, Madame Maryse BASCOUL par Monsieur David ESCANDE

Absents excusés : Madame Marie-Christine ARMENGAUD

Absents : Madame Estelle KRZESINSKI, Monsieur Enrico FERRE, Monsieur Jean-Louis BARDOU, Monsieur Jean-Michel SIRE

Secrétaire de la séance : David ESCANDE

Monsieur le Maire propose aux élus de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- vote d'une subvention pour le loto de l'école.

Les élus acceptent de rajouter cet élément à l'unanimité.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé de tous les membres présents.

APPROBATION COMPTE DE GESTION FONTRIEU 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion suivants :

- COMMUNE- EAU- ASSAINISSEMENT- POMPES FUNEBRES - ZONE VIABILISEE LA VERROUILLE

du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur ESCANDE André, conseiller municipal de la commune de FONTRIEU, l'assemblée examine le compte administratif du budget communal de 2018 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	354 064.56			830759.01	354 064.56	830 759.01
Opérations exercice	1324983.26	1240547.75	1002725.27	1213017.05	2327708.53	2 453 564.80
TOTAL	1 679047.82	1240547.75	1002725.27	2043776.06	2 681 773.09	3 284 323.81
Résultat de clôture	438 500.07			1041050.79		602 550.72
Restes à réaliser	630 652.00	770 044.00			630 652.00	770 044.00
TOTAL CUMULE	1 069152.07	770 044.00		1041050.79	630 652.00	1 372 594.72
RESULTAT DEFINIF	299 108.07			1041050.79		741 942.72

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal de la commune de FONTRIEU pour 2018.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur ESCANDE André, conseiller municipal de la commune de FONTRIEU, l'assemblée examine le compte administratif du budget annexe de l'EAU de 2018 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		85 466.73		14 364.49		99 831.22
Opérations exercice	399 429.35	583 321.02	340668.50	329 331.77	740 097.85	912 652.79
TOTAL	399 429.35	668 787.75	340668.50	343696.26	740 097.85	1 012 484.01
Résultat de clôture		269 358.40		3 027.76		272 386.16
Restes à réaliser	42.412.00	4 910.00			42 412.00	4 910.00
TOTAL CUMULE	42 412.00	274 268.40		3 027.76	42 412.00	277 296.16
RESULTAT DEFINIFIF		231 856.40		3 027.76		234 884.16

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe de l'EAU - FONTRIEU pour 2018.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur ESCANDE André, conseiller municipal de la commune de FONTRIEU, l'assemblée examine le compte administratif du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT de 2018 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	93 059.10		19 400.96		112 460.06	
Opérations exercice	84 959.78	238452.03	89 904 43	111 378.89	174864.21	349 830.92
TOTAL	178018.88	238452.03	109305.39	111 378.89	287 324.27	349 830.92
Résultat de clôture		60 433.15		2 073.50		62 506.65
Restes à réaliser	100 000.00				100 000.00	
TOTAL CUMULE	100 000.00	60 433.15		2 073.50	100 000.00	62 506.65
RESULTAT DEFINIFIF	39 566.85			2 073.50	37 493.35	

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT - FONTRIEU pour 2018.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF POMPES FUNEBRES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur ESCANDE André, conseiller municipal de la commune de FONTRIEU, l'assemblée examine le compte administratif du BUDGET annexe DES POMPES FUNEBRES de 2018 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				1 566.58		1 566.58
Opérations exercice			61.00	634.00	61.00	634.00
TOTAL			61.00	2 200.58	61.00	2 200.58
Résultat de clôture				2 139.58		2 139.58
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE				2 139.58		2 139.58
RESULTAT DEFINIFIF				2 139.58		2 139.58

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe des POMPES FUNEBRES - FONTRIEU pour 2018.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ZONE VIABILISEE LA VERROUILLE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur ESCANDE André, conseiller municipal de la commune de FONTRIEU, l'assemblée examine le compte administratif du budget annexe ZONE VIABILISEE DE LA VERROUILLE de 2018 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			13 462.96		13 462.96	
Opérations exercice						
TOTAL			13 462.96		13 462.96	
Résultat de clôture			13 462.96		13 462.96	
Restes à réaliser						
T O T A L CUMULE			13 462.96		13 462.96	
RESULTAT DEFINIFIF			13 462.96		13 462.96	

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe ZONE VIABILISEE DELA VERROUILLE - FONTRIEU pour 2018.

AFFECTATION RESULTAT COMMUNE FONTRIEU

Sous la présidence de Didier GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A RÉALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT

INVEST	-354 064.56 €		-84 435.51 €	630 652.00 €	139 392,00 €	-299 108.07 €
				770 044.00 €		
FONCT	1 177 640.57€	346 881.56 €	210 291.78€			1041 050.79 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de -458 500.07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2018	1 041 050.79 €
Affectation obligatoire, virement prévu au BP (1068)	299 108.07 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	741 942,72 €

AFFECTATION RESULTAT EAU FONTRIEU

Sous la présidence de Didier GAVALDA, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	85 466.73 €		183 891.67 €	104 732.00 € 4 910.00 €	-99 822,00 €	169 536.40 €
FONCT	24 780.76 €	10 416.27 €	-11 336.73 €			3 027.76 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 269 358.40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2018	3 027.76 €
Affectation obligatoire, virement prévu au BP (1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	3 027.76 €

AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT FONTRIEU

Sous la présidence de Didier GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-93 059.10 €		153 492.25 €	111 048.00 € 76 016.00 €	-35 032.00 €	25 401.15 €
FONCT	-19 400.96 €	0.00 €	21 474.46 €			2 073.50 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 60 433.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2018	2 073.50 €
Affectation obligatoire, virement prévu au BP (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0 €
	2 073.50 €

AFFECTATION RESULTAT POMPES FUNEBRES FONTRIEU

Sous la présidence de Didier GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0.00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	1 566.58 €	0.00 €	573,00 €			2 139.58 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2018	2 139.58 €
Affectation obligatoire, virement prévu au BP (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	0 €
	2 139.58 €

AFFECTATION RESULTAT ZONE VIABILISEE LA VERROUILLE FONTRIEU

Sous la présidence de M. GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0.00 €		0.00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	-13 462.96 €	0.00 €	0,00 €			-13 462,96 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Déficit global cumulé au 31/12/2018 (002)

- 13 462.00 €

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE SANTE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir reçu la demande d'une compagnie d'assurance et mutuelle santé, à savoir AXA France, par le biais de Monsieur Christophe BENAZECH, implanté sur la commune de LE BEZ, qui souhaite présenter aux habitants de la commune, une couverture santé adaptée à leur besoin à des conditions tarifaires plus intéressantes qu'à titre individuel et sollicite l'autorisation d'organiser une réunion publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE la mise en place d'une mutuelle santé communale sur Fontrieu, par le biais de M. Christophe BENAZECH, représentant AXA France, et d'une réunion publique pour promouvoir celle-ci :
- AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de l'offre promotionnelle de santé communale.

RESULTAT DES VOTES : pour : 17 contre : 0 abstention : 5 (Philippe MAFFRE, Alain AZAIS, Christian ROUQUETTE, Michel BERTHOUMIEUX, Joseph CASBAS)

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL ET ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe

CONSIDERANT la liste d'aptitude du centre de gestion du Tarn des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2019 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques principaux et des adjoints administratifs principaux,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal permanent à temps complet, et un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, permanent, à temps non complet 28/35ème,
- DECIDE de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent technique territorial, permanent, à temps complet, et d'un poste d'agent administratif principal 2ème classe, permanent, à temps non complet 28/35ème, modifie le tableau des effectifs (disponible en Mairie)

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BRASSAC POUR L'ESPACE CULTUREL

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de Brassac a revu au 1er janvier 2019 ses tarifs d'adhésion à l'espace culturel "La Marquise". En effet, le tarif est différent si l'on est domicilié sur la commune de Brassac ou à l'extérieur.

Monsieur le Maire indique que la commune de Brassac a créé une possibilité pour les communes de conventionner avec elle pour faire bénéficier ses habitants d'un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la commune conventionne, elle s'engage à participer à hauteur d'un euro (1 €) par habitant.

Monsieur le Maire indique s'est renseigné pour connaître le nombre de ses habitants inscrits à l'espace culturel, il est au nombre de 104.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conventionner avec la commune de Brassac et de signer la convention.

APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PETR HAUTES TERRES D'OC

Monsieur le Maire informe le conseil que le SCoT des "Hautes Terres d'oc" a été arrêté le 27 septembre 2018.

Conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le PETR des "Hautes Terres d'Oc" soumet pour avis le projet de schéma de cohérence territoriale composé du rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, justifications des choix retenus, évaluation environnementale), du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet de schéma de cohérence territorial du PETR Hautes Terres d'Oc.

RESULTAT DES VOTES : pour : 10 contre : 3 (Alain AZAIS, Léo GARRIDO, David ESCANDE), abstention : 9 (Philippe MAFFRE, Christian ROUQUETTE, Michel BERTHOUMIEUX, Joseph CASBAS, Francine VIEU, Elisabeth OULES, Martine CARRAUSSE, Hélène SEGUI et Maurice MAURY, représenté).

VENTE DU VEHICULE FIGORIFIQUE - RENAULT EXPRESS

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération n° 10/2019 du 25 janvier 2019, dans laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en vente le véhicule Renault Express immatriculé 3516 SD 81 de 1996 qui a aujourd'hui 227 637 km, par un affichage sur la commune.

Monsieur le Maire indique que le délai pour manifester son intérêt se termine aujourd'hui, une seule offre a été reçue en Mairie, pour MILLE CINQ CENT euros (1 500.00 €), par le GAEC DE LADRECH, représenté par sa gérante, Madame VIEU Francine.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la vente du Renault Express à ce prix proposé. Madame Francine VIEU ayant un intérêt à l'affaire est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente du Renault Express immatriculé 3516 SD 81, 227 637 km, au GAEC DE LADRECH, représenté par Madame VIEU Francine, pour MILLE CINQ CENT euros (1 500.00 €) autorise M. le Maire à signer tout document pour concrétiser la vente et inscrire la recette au budget principal.

AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE NOTARIE POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier écrit en date du 1er février 2019 formulant la demande d'acquisition d'une parcelle du lotissement, à savoir celle constituant le lot n°4, cadastrée F 738 d'une superficie de 1674 m², de la part de Monsieur et Madame ROUANET Arnaud.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°008/2019 du 25 janvier 2019, dans laquelle le prix des parcelles constituant le lotissement de la VERROUILLE est modifié, et indique que c'est ce prix qui s'appliquera lors de cette transaction.

Monsieur le Maire propose que les frais d'acte notarié soient pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la vente du lot n°4, parcelle cadastrée F 738, d'une superficie de 1674 m², pour le prix de CINQ MILLE euros (5 000.00 €) à Monsieur et Madame ROUANET Arnaud, dit que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs et dit que la recette sera prévue au budget prévisionnel 2019.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC EDF

Vu le projet de convention d'occupation pour le dépôt de sédiments sur une parcelle tiers avec ELECTRICITE DE FRANCE dont lecture a été donnée aux membres du conseil et qui leur a été communiqué suffisamment en amont de la tenue du conseil municipal,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir été sollicité par M. Alexandre JAHIER, chargé d'affaires patrimoniales chez EDF, qui a programmé des travaux de maintenance sur le barrage de Ponviel, ainsi que sur les prises d'eau situées sur les ruisseaux des Agrès et de Falcou, pour lesquels une demande d'autorisation auprès de la Préfecture du Tarn en date du 26 novembre 2018 est en cours d'instruction.

EDF demande à la commune de lui permettre de déposer définitivement des sédiments inertes issus du curage des prises d'eau dans le but d'établir un aménagement paysager, sur une parcelle communale, cadastrée H230 sise à Culobre.

EDF s'engage à remettre en état les accès et à niveler et ensemercer la zone à la fin de son intervention en contrepartie de ce dépôt.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer au nom de la commune cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation pour le dépôt de sédiments avec ELECTRICITE DE FRANCE, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

PARTICIPATION FINANCIERE LOTO ECOLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la représentante de l'association des parents d'élèves, qui gère l'organisation du loto de l'école a sollicité la commune pour une participation financière au gros lot qui sera proposé aux participants.

Monsieur le Maire rappelle que la commune finance habituellement directement l'acquisition d'un lot, mais propose pour cette année de verser exceptionnellement une participation financière pour l'acquisition du lot principal du loto de l'école "Vent d'autan" de FONTRIEU, pour un montant de quatre-vingt euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'accepter le versement exceptionnel d'une participation financière à l'association des parents d'élèves "Vent d'autan" pour la somme de quatre-vingt euros, cette somme ne déduira pas la subvention accordée annuellement à cette même association.

- DIT que cette dépense sera prise en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2019.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme CASTELAIN du Moulin haut, dans lequel elle demande l'autorisation de poser un panneau pour mieux signaler son entreprise « Le rûcher fleuri » et d'améliorer la voirie. Le conseil donne son accord pour la pose d'un panneau, pour la voirie cette route sera revue dans le programme voirie 2020.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du préfet, qui est en copie au Parc et à la Communauté de Communes concernant une demande de recherches de substances minières faite par la société tungstène du Narbonnais. Un rapport du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) de 2013 concernant une Étude pilote d'une cible minière : le gisement de tungstène de Fumade (Tarn) est consultable sur INTERNET.

Suite à une demande de plusieurs administrés, Monsieur le Maire propose aux élus que les compteurs d'eau soient relevés plus tôt dans l'année, c'est-à-dire en mai ou en juin pour une facturation en septembre ayant pour but de ne pas recevoir tous les impôts en même temps, suite à un vote à main levée seule Martine CARRAUSSE s'y oppose.

Les heures de permanence de la mairie de Ferrières vont être modifiées, la secrétaire sera présente en mairie, le jeudi de 9 h à 12 h.

Les travaux de l'école se terminent, l'ouverture aura lieu comme prévu le lundi 11 mars. Les enseignants, les employés et les parents d'élèves participent activement au déménagement.

Madame Elisabeth OULES annonce qu'il y aura une inauguration de l'école. A cette occasion, un gobelet réutilisable sera offert. Une journée porte ouverte aura lieu à la suite afin que les habitants puissent découvrir ces nouveaux locaux.

Le repas des aînés aura lieu, le 12 mai à la salle du Margnès, les invitations vont être envoyés aux personnes concernées (60 ans et +) et résidents principaux de la commune.

Un voyage d'une journée dans le département du Lot est organisé le 28 mai prochain. Les inscriptions sont possibles auprès de la mairie, de Mesdames OULES et ANTOLIN.

Madame Francine VIEU signale un chemin communal à entretenir à la Sagne en-dessous de Cazalits. Elle constate qu'il n'y a pas assez d'élus présents lors des conférences ainsi qu'aux diverses manifestations.

Monsieur Léopold GARRIDO donne les informations issues du dernier conseil d'école, à savoir que la nouvelle restauration est appréciée et variée, les voyages scolaires de fin d'année seront proches et d'une journée seulement pour limiter les coûts. Les séances de piscine à Lacaune vont reprendre en avril. Les enseignants demandent l'achat d'un peigne à poux électrique. A ce jour, les effectifs de l'école sont de 52 élèves.

Monsieur Alain AZAIS signale un problème de mur à Valès et demande de revoir un chemin détérioré suite à du débardage de bois. Il signale que l'éclairage du bâtiment de Nancy Bez est trop éblouissant.

Le SDET, 3D ENERGIE et la commune de FONTRIEU vont créer une SEM (Société Economie Mixte) à fond entièrement public pour continuer l'étude du parc éolien.

Monsieur André ESCANDE demande de contacter un maçon afin de voir des fuites à la salle de Lagrange et à l'Eglise.

Monsieur Thierry OULES fait les demandes suivantes : suivi des travaux de l'église de Cambous, revoir un mur au hameau du Teil et des travaux sur des pistes forestières.

Monsieur David ESCANDE demande un nouveau panneau d'affichage au hameau de Lagrange. Concernant, l'éolien le 21 février dernier, il y a eu une première présentation du projet au Parc régional avec présence de 3D ENERGIE, le cabinet ABIES, le SDET, M. Didier GAVALDA et moi-même. Le projet novateur dans son portage (3D ENERGIE, commune, SDET) a été bien reçu par la commission, une délibération sera prise le 14 mars prochain sur la suite à donner au projet.

Monsieur Michel BERTHOUMIEUX demande si l'acte de cession du temple de Baffignac est signé. Il lui est précisé qu'il est toujours en attente chez le notaire, ce que Monsieur le Maire regrette. Le mercredi 17 avril à 15h30 sera organisée à partir de Biot, une balade nature pour la cueillette de plantes sauvages comestibles (s'inscrire en Mairie). Le même jour à 20 h30 à la salle de Biot, se tiendra une conférence sur les plantes médicinales que l'on trouve sur la commune.

L'implantation de logements locatifs au lotissement de la Verrouillé est toujours à l'étude. Le Parc régional est d'accord pour l'organisation, cet été, d'un stage d'une journée concernant la construction en pierres sèches. Un site communal sera proposé.

Monsieur Alain GRAN informe qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes avec l'Agence de l'Eau concernant le transfert de compétence du service de l'eau. La commune de Fontrieu n'ayant pas délibéré, par rapport à ce transfert, pourra toujours à titre dérogatoire bénéficier des aides de l'Agence. Les travaux du captage du Saut de Lègue sont terminés, il manque seulement les dalles de propreté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 35